

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	15
Absents	1
Votants	18

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 16 février 2018 s'est réuni le **jeudi 22 février 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Damien SIBILLE a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint		X	M. Alain HENRY	
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal		X	M. Philippe LEROY	
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal				X
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale		X	M. Paulin BICHOTTE	
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale	X			

La séance est levée à 22 heures 46 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/007 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
 Approbation du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

N° 2018/008 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
 Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/009 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité– 05-07
 Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources

- N° 2018/010 Commande Publique – Autres contrats – 01-04
Autres
Convention avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité)
- N° 2018/011 Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02
Convention cadre de mise à disposition du personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territorial des Vosges
- N° 2018/012 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Renouvellement du bail de chasse en forêt communale – Approbation du cahier des clauses générales de location de chasse
- N° 2018/013 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Programme ONF 2018
Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2018
- N° 2018/014 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Aménagement forestier de la forêt communale 2018-2037
- N° 2018/015 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Autorisation de captage de source en forêt communale
- N° 2018/016 Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01
Rythmes scolaires
- N° 2018/017 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Adhésion d'autres collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- N° 2018/018 Finances locales – Subventions – 07-05
Investissements 2018 – Demande de subvention – Programme d'accessibilité
- N° 2018/019 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget Principal
Ouverture de crédits avant le vote du budget

Délibération n° 2018/007

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

Délibération n° 2018/008

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,
Monsieur le Maire

a) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
THIRIET	GEORGES	Lieu-dit Plumon		X	AH 23-AH 69	2018-01
LOUIS (L'HOTE)	JEAN-LUC (YVONNE)	Lieu-dit La Louvière		X	AE 335 partie	2018-02

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2018/009

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 17 novembre 2017 et du 5 décembre 2017,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 5 décembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal du 11 décembre 2017 relative à la fixation du montant des attributions de compensation pour les Communes membres,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources réunie le 5 décembre 2017, a évalué, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, le montant des transferts de charges et de ressources suite à la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017,

Monsieur THOMAS demande à consulter le rapport du 5 décembre 2017. Monsieur le Maire après avoir donné lecture de quelques extraits des 30 pages rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de transmettre les documents en dehors de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, et 3 abstentions, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE, Madame Aude VIVIER

DÉCIDE :

D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 5 décembre 2017,

D'APPROUVER le montant de l'attribution de compensation pour la Commune arrêté à 575 467€.

Délibération n° 2018/010

Commande publique – Autres contrats – 01-04

Autres

Convention avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une convention que RTE Réseau de Transport d'Electricité propose aux propriétaires de terrains concernés par l'installation de fibre optique entre les supports 8 et 9 de la liaison aérienne à 63 000 Volts POUXEUX - URIMENIL

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2018/011

Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02

Convention cadre de mise à disposition du personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territorial des Vosges

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 88.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,
 - **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.
-

Délibération n° 2018/012

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Nouveau bail de chasse en forêt communale – signature du cahier des clauses générales de location de chasse – Schéma départemental de gestion cynégétique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint qui donne lecture du courrier du Président de la société de chasse de Pouxoux relatif à la reconduction du bail de chasse en forêt communale.

Le 3^{ème} Adjoint propose de réaliser un nouveau bail à compter du 1^{er} juin 2018, pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel révisable. Il propose également sous conseil de l'ONF de ne faire plus qu'un seul lot avec un montant révisé à 5 000 €.

Messieurs THOMAS et SIBILLE font la remarque qu'ils jugent la baisse du montant du bail importante mais qu'ils trouvent la durée de 9 ans adéquate.

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE et une abstention, Madame Edith GREMILLET

DECIDE de réaliser de nouveaux baux de chasse en forêt communale à compter du 1^{er} juin 2018, pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel révisable de 5 000.00 € pour un lot unique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux de location en annexe ainsi que le cahier des clauses générales de location de chasse.

APPROUVE le schéma départemental de gestion cynégétique des Vosges

Délibération n° 2018/013

Commande publique – Autres contrats – 01-04

Programme ONF 2018

Travaux en forêt communale

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Coupes à marteler en 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint.

Le programme d'action en forêt communale pour 2018 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'activité de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2018 et l'état des coupes en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE l'inscription de 125 810,50 €HT au Budget Primitif 2018 réparti en :

- Fonctionnement 117 025,50 € HT
- Investissement : 8 785.00 € HT

RETOURNE le document à l'ONF avec les modifications décidées

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et un devis pour les travaux retenus

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau.

Délibération n° 2018/014

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Aménagement forestier de la forêt communale 2018-2037

Le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Pouxoux établi pour la période 2018- 2037, par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

EMET un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé.

Délibération n° 2018/015

Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03

Autorisation de captage de source en forêt communale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint, qui expose que Monsieur Hubert GRANDEMANGE détient une concession de captage de source sur la parcelle forestière 49 jusqu'au 31 décembre 2024. Suite à l'acquisition du bien au profit de Madame Agnès Marcelle GRANDEMANGE, il convient de modifier cette concession.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISE l'Office National des Forêts à rédiger un contrat avec Madame Agnès Marcelle GRANDEMANGE pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024

DIT que la redevance sera calculée d'après les tarifs applicables en forêt domaniale avec modalités de révisions tous les ans en fonction de l'indice INSEE ICC

AUTORISE le Maire à signer la concession de captage de source à intervenir

Délibération n° 2018/016

Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01

Rythmes scolaires, rentrée 2018/2019

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.521.10, d.521.12,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu l'avis du Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe.

Madame Joëlle BART rappelle la possibilité pour les communes de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. Il a été distribué dans ce sens aux parents d'élèves un questionnaire.

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 20 février 2018 à ce sujet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires ci-dessous.

Ecole élémentaire et maternelle :

	7h00	8h30	11h45	13h45	16h30	19h00
Lundi						
Mardi		Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire
Jeudi						
Vendredi						

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la ville applicable à la rentrée scolaire 2018/2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN

Délibération n° 2018/017

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Adhésion d'autres collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges, invitant le celui-ci à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par différentes collectivités :

Par délibération, les communes de **FREBECOURT** et de **PUZIEUX** ainsi que **le Syndicat scolaire du secteur du THOLY** ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 2018/018

Finances locales – Subventions – 07-05

**Investissements 2018 – Demande de subvention
Programme d'accessibilité**

Monsieur le Maire rappelle l'agenda d'accessibilité programmée adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2017. Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux pour l'accessibilité des bâtiments communaux dont l'investissement s'élève à 89 395 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention suivante :

- 40% du montant HT au titre de la DETR

DIT que la Commune autofinancera le solde

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Délibération n° 2018/019

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget Principal

Ouverture de crédits avant le vote du Budget

Monsieur le Maire expose qu'afin de régler certaines dépenses d'investissement, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires anticipés suivants, correspondants aux sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal pour paiement des créanciers avant l'élaboration du Budget Primitif 2018, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BUDGET PRINCIPAL

Article	Objet	Montant TTC
2181	Fossé dans la rue de Rein Bru	576.00 €
2181	Travaux de curage sur le ruisseau	2 852.09 €
	Total	3 428.09 €

DIT que ces crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Transmis en Préfecture le 27-02-2018

Affiché le 28-02-2018